

le petit Louvernéen



BULLETIN
MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE LOUVERNÉ

N°65
DÉCEMBRE 2010



SOMMAIRE

Recensement / 8 ^e Biennale	2
Mot du Maire	3
Conseil Municipal	4
Action Sociale	6
Tribune Libre	8
Les écoles	9
Environnement	10
Urbanisme	11
Louvern� en bref	12
Fleurissement / �tat Civil	14
Vie �conomique	15
Adresses Utiles	16

COMIT  DE R DACTIION

Alain BOISBOUVIER, C line BOUSSARD, Nelly COURCELLE, Jean-Louis DESERT, Herv  FLEURY, Rosa GONCALVES, Franck LECRIVAIN, Christiane RIVIERE, Christian RUSINEK, Sylvie VIELLE

CONCEPTION & IMPRESSION

Imprim'services - Bonchamp
T l. 02 43 53 21 00

>> RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organis  tous les huit ou neuf ans est remplac  par des enqu tes annuelles dans les communes de plus de 10 000 habitants et une enqu te de recensement exhaustive tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants comme LOUVERN . Notre commune ayant  t  recens e en 2006 fera l'objet d'un nouveau recensement en 2011.

Toute la population vivant   Louvern  sera donc recens e   partir du 20 janvier 2011.

Vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur recrut  par la commune. Il sera identifiable gr ce   une carte officielle tricolore sur laquelle figureront sa photographie et la signature du Maire.

L'agent recenseur viendra d poser   votre domicile les documents suivants :

- une feuille de logement
 - un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recens 
 - une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser
- L'agent recenseur peut vous aider   remplir les questionnaires. Il les r cup rera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous  tes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe,   un voisin qui les remettra   l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement   votre Mairie ou   la Direction r gionale de l'INSEE. Votre r ponse est importante. Pour que les r sultats du recensement soient de qualit , il est indispensable que chaque personne enqu t e remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs.

Participer au recensement est un acte civique.

Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifi e, c' st  galement une obligation.

Pour obtenir des renseignements compl mentaires :
contactez votre Mairie au 02.43.01.10.08



>> 8^E  DITION DE LA BIENNALE DES ARTISTES

Plus d'un millier de visiteurs   la rencontre de nos Artistes Louvern ens ! Samedi 27 et dimanche 28 novembre 2010, 33 artistes et collectionneurs amateurs locaux ont pu faire partager leur passion au plus grand bonheur des visiteurs.

Quelques messages de visiteurs :

<< Merci de nous faire partager tant de beaut , de sensibilit  dans vos  uvres pr sent es avec passion, simplicit  et d licatesse... >>

<< Tr s belle expo >>

<< Quel  blouissement, tellement de talents, de savoir, de partage... en ces temps difficiles, on sait que le c ur est chez les artistes >>

<< Beaucoup de talent. Tr s jolie exposition >>

<< Chapeau les artistes, on ne peut que vous encourager >>

<< Du talent, beaucoup de talent, du bonheur transmis   tous, un plaisir partag  >>

Merci   tous pour votre participation, rendez-vous en novembre 2012 !!!

LE MOT DU MAIRE



Nous venons à peine de refermer les portes de 2010 sur une exposition remarquable des artistes louvignéens et sur un marché de Noël très réussi, que nous devons déjà tourner nos regards vers 2011.

Après une année 2010 placée sous le signe de la jeunesse, avec la mise à disposition des enfants de la commune des locaux de la planète couleur, 2011 sera davantage orientée vers des équipements destinés à une population plus âgée. Les associations locales, notamment le club de la bonne entente, pourront ainsi bientôt bénéficier des salles confortables et modulables de l'espace Renoir pour pratiquer leurs nombreuses activités.

Un autre projet important pour la population verra jour cette année avec la construction de la maison de santé. Nous comptons sur cet équipement majeur pour attirer de nouveaux praticiens et créer une nouvelle dynamique afin de renforcer et pérenniser l'offre médicale sur notre territoire. Le futur bâtiment, implanté sur l'espace libre de la rue des Rosiers, comprendra plusieurs cabinets et salles d'attente qui seront loués à des praticiens qui souhaitent travailler ensemble pour favoriser le suivi des patients ; la municipalité et les professionnels qui l'accompagnent n'ont pas voulu seulement réaliser un projet immobilier, mais être les

catalyseurs d'un véritable projet de santé au bénéfice des Louvignéens

Ces projets sont le signe du dynamisme de notre commune dont le seul objectif est d'améliorer le bien être de chacun

Alors même qu'il nous revient de satisfaire au mieux les attentes nombreuses et légitimes de la population, nous devons gérer la commune avec de plus en plus de contraintes financières : la diminution des déficits de l'état passe en effet par une réduction drastique de ses dotations aux communes ; je dois le reconnaître, cela suscite mon inquiétude et celle de nombreux de mes collègues maires de Laval Agglo pour l'établissement du prochain budget. Pour faire face à ce déficit, nous allons rechercher des économies partout où elles sont encore possibles, afin de ne pas faire supporter la totalité de nos besoins de ressources nouvelles sur les ménages.

Chaque début d'année est l'occasion de se projeter vers l'avenir ; je forme le vœu que 2011 voit l'aboutissement de vos projets et vous apporte santé, bonheur et réussite.

*Bonnes fêtes de fin d'année.
Alain Boisbouvien*

INVITATION À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX. LE 7 JANVIER 2011 À 20H00 SALLE DES PLÉIADES

Oui, je participerai à la cérémonie des vœux.

Nom/Prénom : Nbre de pers.

*J'invite chacun d'entre vous
à la cérémonie des vœux
que nous organisons aux Pléiades
le vendredi 7 janvier à 20 heures*

Bulletin à remettre en mairie pour le 28 décembre

>> D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2010

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions prises par le Conseil municipal au cours de ses trois dernières réunions de l'année 2010 sont résumées ci-après :

AFFAIRES

SCOLAIRES

La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de LOUVERNÉ, au titre de l'année scolaire 2009-2010, est fixée à :

- 1 298,46€ par élève d'école maternelle
- 388,20€ par élève d'école primaire.

Ces montants sont minorés de 25% pour les communes de Montfours, la Chapelle-Anthénaise, Sacé et Saint-Germain d'Anxure.

Une convention spécifique d'animation scolaire est signée avec l'Association Départementale pour le Développement de la Musique en Mayenne pour les animations musicales et chorégraphiques qu'elle organise dans les écoles de la commune (coût pour l'année scolaire en cours : 1 830,24€).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

SALLES SOCIOCULTURELLES

Le Conseil municipal renonce à la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur la salle en cours de construction rue Auguste Renoir ; le seuil de rentabilité issu des calculs de la maîtrise d'œuvre ressort en effet à plus de 17 années hors frais financiers et de maintenance.

Le bâtiment est dénommé « Espace Renoir », les salles qu'il comprendra porteront les noms suivants :

L'Estaque : pour la grande salle

L'Ombrelle : pour la plus petite salle

Les Canotiers : pour le salon

PETITE-ENFANCE

JEUNESSE

Un avenant au contrat enfance jeunesse 2009-2012 est conclu avec la CAF afin d'y intégrer l'activité de l'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir). Une convention d'objectifs et de financement est également conclue avec la CAF afin d'ouvrir droit à la participation financière de cet organisme au fonctionnement du relais d'assistantes maternelles (RAM).

VOIRIE

COMMUNALE

Le conseil Municipal confie au groupe de travail qu'il a constitué en juin 2009, l'élaboration du calendrier de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

CENTRE DE LOISIRS

D'HIVER

À l'instar de ce qui a déjà été mis en œuvre pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, le Conseil a décidé d'instaurer une tarification au quotient pour les petites vacances de Noël 2010.

LOTISSEMENT DE LA NIOLERIE

Le Maire est autorisé à passer les commandes en vue de la desserte basse tension, la réalisation des branchements et le déplacement du réseau en surplomb de l'opération dont le coût prévisionnel est arrêté à 50 594,84€ HT.

Le Maire est également autorisé à signer les conventions de servitudes pour la mise en œuvre des canalisations souterraines correspondantes sur le domaine communal.

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil a pris acte de la présentation qui lui a été faite du rapport d'activités 2009 de Laval agglomération. Ce rapport est consultable par chacun sur le site de Laval Agglo :

www.agglo-laval.fr
rubrique «rapports»



ASSAINISSEMENT

Le Conseil a procédé à l'actualisation suivante des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011 :

Assainissement collectif

LIBELLÉ	TARIF 2010	TARIF 2011
Part fixe (abonnement au service)	15,00€	15,40€
Part variable (proportionnelle à la consommation)	0,76€/m ³	0,78€/m ³

Assainissement non collectif (SPANC)

LIBELLÉ	TARIFS TTC 2009-2010	TARIF 2011
Redevance annuelle	15,50€	15,75€
Contrôle de conception et d'im- plantation	62,00€	63,00€
Contrôle de bonne exécution	41,00€	42,00€
Contrôle de bonne exécution visite supplémentaire	41,00€	42,00€
Contrôle de bon fonctionnement	62,00€	63,00€
Diagnostic	62,00€	63,00€

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau - année 2009

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ce rapport qui est tenu à la disposition du public à la Mairie. Il met en exergue une amélioration du rendement du réseau et une qualité de l'eau satisfaisante.

Le prix moyen du m³ consommé par un abonné Louvernéen s'établit à 3,54€ au 1^{er} janvier 2010 soit un prix unitaire moyen du litre égal à 0,0035€.

PERSONNEL

COMMUNAL

Plusieurs modifications sont apportées au tableau des effectifs du personnel communal afin de prendre en compte l'accroissement de l'activité et de la fréquentation des différents services (accueil de loisirs, bibliothèque, gestion des ressources humaines etc.)

Le coût horaire moyen d'un agent des services techniques est arrêté à 22,50€ pour l'exercice 2010 ; ce coût sera utilisé pour l'établissement des états des immobilisations créées en régie par le personnel de la commune et réalisées pour elle-même au cours de l'année écoulée.

FINANCES

Le conseil a procédé aux ultimes ajustements des budgets de l'exercice 2010 et au vote des différents tarifs 2011 qui évolueront, en moyenne, de 1,50% ; la tarification au quotient familial est par ailleurs étendue à tous les centres de loisirs de l'année.

La participation des communes de la Chapelle Anthenaïse et Châlons du Maine aux charges de fonctionnement des accueils de loisirs est fixée respectivement à 9 682€ et 1 391,53€ au titre de l'exercice 2009.

DOMAINE PRIVÉ

DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal prononce le déclassement du domaine public de la parcelle communale de 2 422 m², située rue des rosiers, sur laquelle sera édifiée la future maison de santé pluridisciplinaire.

LOISIRS-SPORTS

ENVIRONNEMENT

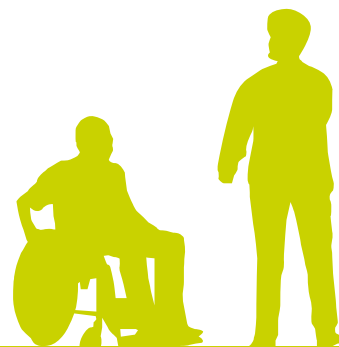
Le Conseil décide de ne pas s'opposer au projet d'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 950 porcs à l'engraissement au lieu-dit « les Challonges » à Châlons du Maine sous réserve du retrait du plan d'épandage de l'ensemble des parcelles comprises dans les périmètres de protection du captage de la Noé-Germain.

Le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux pour l'aménagement des terrains de football.

>> EN BREF

Le conseil a par ailleurs :

- Désigné Alain BOISBOUVIER en qualité de membre de la commission d'évaluation des transferts de Laval Agglomération
- Attribué à Madame PESLIER-BOUVIER, nouveau receveur municipal, le bénéfice de l'indemnité de conseil allouée à ses prédécesseurs à la direction de la trésorerie du Pays de Laval
- Arrêté les modalités de rémunération des agents recenseurs chargés des opérations de collecte des informations dans le cadre du recensement général de la population 2011.

ACTION
SOCIALE>> PORTAGE DES REPAS
ET AIDE À LA PERSONNE

La municipalité de Louverné a signé une convention avec l'ADMR. Cette association vient en aide auprès des personnes âgées, handicapées mais aussi des familles

>> CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS, présidé par le maire, est composé d'une équipe d'élus et de membre d'associations de Louverné :

- Alain BOISBOUVIER, Maire, Président du CCAS,
- Christiane RIVIERE, vice-présidente
- Guy TOQUET, Dominique ANGOT, Françoise RIOULT, Marie-Françoise LEFEUVRE, Isabelle VIELLE, Christelle BREUX, Andrée BIGNON sont membres élus
- 8 membres représentant des associations diverses sont nommés par le Maire : Noëlle BREHARD - Marinette CHAPELET - Martine CHARLES - Maryvonne CHAUDET - Monique DUCHESNE - Nicole LANDAIS - Christine LELIEVRE - Claude POUTEAU.

Les missions du CCAS :

- Le CCAS se réunit pour examiner des demandes d'aides financières, présentées par l'assistante sociale, qui les a préalablement étudiées.
- Le CCAS apporte son soutien pour le portage des repas à domicile.
- Le CCAS propose une aide aux jeunes LOUVERNÉENS âgés de 18 à 25 ans, ayant un projet à vocation humanitaire ou sociale à l'étranger : une bourse de 10% des dépenses engagées, plafonnée à 200€.
- Le CCAS a en charge la Banque alimentaire qui distribue les denrées aux bénéficiaires de la commune.

Banque alimentaire :

La distribution des denrées s'effectue après examen du dossier par les assistants sociaux du secteur. La distribution a lieu chaque mercredi de 10h30 à 12h00 à la salle François GESLOT que la commune met à disposition. Un employé communal est chargé d'aller chercher les denrées dès 8h30 et une équipe de 16 bénévoles assure l'accueil.



- 10 760 kg net de denrées ont été distribués aux bénéficiaires sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 9 novembre 2010
- La collecte nationale organisée fin novembre sur la commune a permis de récolter 638 kg de denrées. **Merci aux donateurs et aux bénévoles.**

Permanence des assistants sociaux :

- Mme Berthier le vendredi matin de 10h30 à 12H
- M. CLAVEAU - tél 02 43 37 37 34 - Centre Social des Pommeraies pour les ressortissants de Niaflès

S'adresser à la mairie : 02.43.01.10.08

>> ADMR

1, Place des anciens combattants
2^e étage - Bat. Bibliothèque

Tél. 02.43.58.02.91

aux heures de permanences de la secrétaire

Lundi 14h30-17h30,
Mardi 13h30-16h30,
Jeudi 9h12h,
Vendredi 9h30-12h30

>> LOGEMENTS
SOCIAUX

Louverné comptabilise 146 logements sociaux destinés à la location pour des personnes à ressources réduites. L'attribution de ces logements est assuré par Méduane Habitat, Mayenne Habitat et le CIL en concertation avec la mairie de Louverné. 16 logements seront construits par Méduane habitat au cours de l'année 2011 dont 4 en PSLA (Prêt Social Location Accession)

>> ESPACE INFOS PERSONNES AGÉES

Vous avez plus de 60 ans, vous souhaitez rester le plus longtemps possible chez vous, vous avez un proche concerné?

VOS QUESTIONS



- À qui m'adresser pour être aidé à domicile ?
- Quelles sont les aides possibles ?
- Quelles sont les démarches à faire pour demander l'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ?
- Mon père va entrer en maison de retraite. Comment l'aide à financer les frais d'hébergement et de dépendance ?
- Où s'adresser pour avoir des informations sur la maladie d'Alzheimer et sa prise en charge ?
- Je connais une personne âgée isolée, sans voisinage. Que peut-on faire pour elle ?

À NOTER

La commune de LOUVERNÉ participe à la mise en place d'actions et de services au sein du CLIC de Laval Agglomération, association financée par les 20 communes de l'agglomération de Laval, le conseil général, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole.

Qu'est ce qu'un CLIC ?

- C'est un service neutre et gratuit ouvert à l'ensemble des seniors de l'agglomération. Il est spécialisé dans le domaine du maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus, en lien étroit avec tous les acteurs médicaux-sociaux et les associations du territoire.
- C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'infos et de conseil des personnes âgées et de leurs familles.
- Un lieu d'orientation vers les services adaptés aides et soins à domicile, portage de repas à domicile, hébergement temporaire, accueil de jour, hospitalisation à domicile, service social, etc...)
- Un lieu observatoire des besoins en gérontologie et un lieu de ressources pour les différents professionnels.
- Une structure qui favorise et veille à la coordination des différents professionnels autour de la personne âgée en tenant compte de ses souhaits, de ses choix de vie et de son environnement.
- Un lieu de soutien aux aidants

Où se trouve le clic de laval et de son agglomération?

26, rue du Général de Gaulle

Espace Joinville à LAVAL (accès bus gare TUL ou place du 11 novembre)



MOT DE LA MAJORITÉ

Une équipe **DYNAMIQUE** pour l'avenir de Louverné.

Nous parlons souvent de développement durable sans véritablement toujours savoir ce que revêt cette notion ; il nous paraît important de rappeler que le développement durable repose sur trois axes majeurs : l'environnement, l'économie et le social ; très souvent on le réduit à l'environnement, mais que serait un environnement idéal sans emploi, sans industrie et sans lien social ?

Notre mission consiste à rechercher un équilibre entre ces trois axes ainsi, quand le conseil autorise un projet économique, il tient compte de ces trois éléments et pas uniquement d'une seule vision écologique sans quoi, demain, aucun développement économique ne pourrait se faire.

Notre action en faveur du développement durable est soutenue depuis deux ans, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre multi-accueil, l'instauration d'un fonds de concours pour aider les investissements en énergie renouvelable des louvernéens, la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts pour limiter l'utilisation de pesticides, l'introduction de denrées bio dans les repas du restaurant scolaire, la mise en place de réserves d'eau pluviales et d'une réserve collinaire, des pompes à chaleur pour chauffer nos nouveaux bâtiments etc. Ces actions ont souvent reçu l'aval de l'ensemble du Conseil Municipal.

Frédéric ADAM, Dominique ANGOT, Didier BERNARD, Alain BOISBOUVIER, Céline BOUSSARD, Béatrice BOUVET, Christelle BREUX, Éric COUANON, Nelly COURCELLE, Jean Louis DÉSSERT, Pascal DUBOIS, Christine DULUC, Hervé FLEURY, Fabienne FOURNIER, Gilbert HOUDAYER, Franck LÉCRIVAIN, Françoise LEFEUVRE, Jean François LENAIN, Françoise RIOULT, Christiane RIVIÈRE, Guy TOQUET, Isabelle VIELLE, Sylvie VIELLE

MOT DE LA MINORITÉ

« **Agir naturellement avec les Louvernéens.** »

Chers concitoyens, nous vous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur et réussite pour la nouvelle année 2011 !

Extension d'une porcherie à Châlons du Maine, suite et fin !

Le 7 octobre dernier, nous avons demandé à reporter l'avis du Conseil Municipal à la séance suivante, prévue le 4 novembre, afin de prendre plus de temps pour étudier ce dossier et rencontrer le commissaire enquêteur, chargé de l'enquête d'utilité publique. Nous avons notifié, par écrit, des réserves concernant l'épandage prévu près du captage d'eau potable fournissant 15 % des besoins du syndicat d'eau dont nous sommes utilisateurs. Ainsi, le 4 novembre, le conseil municipal de Louverné a décidé, à l'unanimité, « de ne pas s'opposer au projet sous réserve du retrait du plan d'épandage de l'ensemble des parcelles comprises dans les périmètres de protection du captage de la Noé-Germain ». De fait, ce captage sera encore mieux protégé qu'auparavant.

Suspension des aides au photovoltaïque

Pour la ministre de l'Écologie, le développement de la filière photovoltaïque française ne doit surtout pas subventionner l'industrie chinoise. « En l'occurrence, c'est le consommateur français qui paie », insiste Nathalie Kosciusko-Morizet, puisque le soutien aux énergies renouvelables fait l'objet d'une ligne spécifique sur la facture EDF, rubrique autres prestations, via la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Comment diversifier les sources d'énergie ? Quel impact au niveau local ?

Assainissement collectif et non collectif (SPANC)

L'assainissement est une compétence obligatoire pour une commune. La municipalité de Louverné a toujours fait le nécessaire pour traiter en priorité l'assainissement collectif du centre ville, et ensuite celui des hameaux. Celui de la Ricoulière dispose aussi d'un assainissement collectif performant, mais il est aujourd'hui saturé et il ne peut plus accueillir de nouveaux branchements. Quand peut-on espérer une extension, sachant que dans le cas d'un assainissement non collectif, les travaux éventuels de mise aux normes des SPANC doivent être réalisés 4 ans après la date du contrôle de l'installation.

Notre conseil, pour la protection de l'environnement :

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Ne la gaspillons pas, économisons la !

Comptez sur les élus de la liste « Agir naturellement avec les Louvernéens » pour vous informer régulièrement et agir dans l'intérêt de la commune, pour vous. Andrée BIGNON, Rosa GONCALVES, Jean-Louis MALASSET, Christian RUSINEK

Écoute - Concertation - Développement durable - Cadre de vie - Lien social - Sport - Culture - Animation

LES ÉCOLES



GROUPE SCOLAIRE

« JEAN DE LA FONTAINE »



>> ÉCOLE MATERNELLE

Les élèves de l'École Maternelle Jean de la Fontaine étaient fiers d'exposer quelques unes de leurs œuvres à l'occasion de la 8^e Biennale Arts et Passions à Louverné les 27 et 28 Novembre.

Actuellement, tous les élèves de Grande Section participent avec plaisir au projet « Musique du Monde » conçu par leurs enseignantes et Melle CADIEU (stagiaire dumiste). Au rythme d'une séance par semaine, cette découverte se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En Décembre, ils pourront aussi admirer le spectacle « la danse de la hyène » organisé par les JMF.

Dans le cadre du programme ciné-enfants, les 4 classes de petite et de moyenne section ont assisté à la projection de « 4,5,6 Mélie pain d'épices » au Cinéville de Laval.

Cette année encore, pour fêter Noël, l'Amicale Laïque gâtera les enfants de l'École en leur offrant un spectacle à l'école, « Le costume du père Noël », un goûter et des cadeaux pour chaque classe.



>> ÉCOLE PRIMAIRE



Mardi 7 décembre, les 190 élèves de l'école Jean de La Fontaine sont allés assister à un spectacle proposé par le théâtre de l'Échappée autour des contes 1 et 2 de Ionesco. Ce spectacle mêlant chanson, musique, danse et théâtre a été créé et joué pour la première fois à La Chapelle-Anthenaise.



>> L'ÉCOLE STE MARIE S'EXPOSE AUX BIENNALES DES ARTISTES LOUVERNÉENS

Les artistes en herbe de l'École Ste Marie de Louverné ont exposé aux biennales les 27 et 28 Novembre derniers. Dans le cadre du projet pédagogique « découverte aux jardins », les enfants de Moyenne Section ont réalisé des peintures qui ont émerveillé les visiteurs par leur luminosité et l'harmonie des couleurs. Les sculptures des CP/CE1 réalisées en 2010 sous l'égide de Monsieur CARREL sculpteur à Montfleurs, ont troublé par leurs performances techniques et artistiques.

Merci aux spectateurs pour tous les compliments à l'intention des enfants.



Les CP, futurs champions de tennis !

Les deux classes de CP ont suivi un cycle tennis encadré par Romain NEVEU animateur au Tennis Club de Louverné. Ils ont découvert les gestes de base de ce sport pour réussir à effectuer des échanges de plus en plus longs en fin de cycle.

ENVIRONNEMENT

>> POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE, TRIONS

En 2009, chacun de vous a trié 67 kg de papiers, cartons, briques alimentaires, acier, aluminium et plastiques qui, ainsi, ont été recyclés. En 2011, nous allons franchir une nouvelle étape.

TOUR D'HORIZON DES NOUVEAUTÉS

CE QUI VA CHANGER

1- Les 2 collectes d'ordures ménagères hebdomadaires en porte à porte disparaissent

Toutes les communes de l'Agglo verront passer le camion poubelle 1 fois par semaine. Une étude de terrain démontre que 65% de la population ne sort pas ses bacs ou sacs au 2^e passage. De plus, il a été observé que les bacs sortis sont rarement pleins. La suppression d'une collecte d'ordures ménagères libère des moyens financiers qui permettent la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte. Tous les foyers de l'Agglo vont être équipés de bacs à roulettes. Un grand pas vers plus d'hygiène ! Actuellement, seules Laval et Entrammes en sont dotées.

2- Collecte sélective en porte à porte

Tous les foyers de l'Agglo (sauf dans les quartiers équipés de conteneurs enterrés) seront dotés d'un 2^e bac à couvercle jaune qui recevra les briques alimentaires, canettes, conserves, papier, emballages carton et flacons en plastique.

Pourquoi un seul bac pour la collecte sélective ? Parce que les centres de tri ont fait d'énormes progrès et qu'ils sont maintenant extrêmement performants pour faire la distinction entre les emballages. Le consommateur y verra tout de suite son intérêt : 1 seul bac « recyclables », c'est un seul bac à sortir et moins d'encombrement à domicile. Les points d'apport volontaire ne comporteront plus qu'un seul bac pour le verre qui demeure traité à part. Au-delà des nuisances sonores provoquées par sa collecte, il dégrade, en effet, prématurément les véhicules (un camion coûte près de 150 000€).

>> LE CALENDRIER

À partir de janvier 2011, des enquêteurs rendront visite à chaque foyer de l'Agglo afin de recueillir des informations pratiques : combien de personnes vivent au foyer ? S'agit-il d'un immeuble ? Y a-t-il un gardien qui sort les bacs ? La configuration des lieux permet-elle d'accueillir deux bacs ? Y en a-t-il déjà ?...

La livraison des premiers bacs interviendra le mois suivant. L'enquête continuera. La distribution des bacs sera achevée fin mars. Les habitants livrés de leurs 2 bacs pourront utiliser celui destiné aux ordures ménagères dès réception. Celui du tri sélectif sera collecté à partir du 4 avril. Les situations particulières signalées aux enquêteurs seront examinées par le service environnement de l'agglomération.



CIVILITÉ

>> CHIENS ET CHATS ER-RANTS

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique. Leur divagation peut en effet occasionner des troubles importants à la tranquillité et à la sécurité publique.

L'article 2 de la loi du 22 juin 1989 dispose que :

« Est considéré comme en état de divagation tout chat ou chien non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat ou chien dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».

Les propriétaires laissant divaguer leur animal encourent des amendes forfaitaires. C'est pourquoi il est très important de faire tatouer votre animal, même si celui-ci ne sort pas habituellement, il peut arriver à s'échapper.

Les Maires peuvent prendre toutes mesures pour empêcher la divagation des animaux, notamment prescrire que tout chat ou chien errant soit conduit à la fourrière.

Avoir un animal est un droit :

- Personne ne peut vous empêcher d'avoir un animal familier dans un local d'habitation.

Avoir un animal implique des devoirs :

- L'animal est sous la responsabilité de son propriétaire, qu'il soit sous sa garde, échappé ou égaré (article 1385 du code civil).
- Le transport d'animaux dans des voitures particulières et, lorsqu'il est autorisé, dans des véhicules de transport en commun doit être effectué sous la responsabilité de l'accompagnateur, de telle sorte que les animaux disposent d'un espace et d'une aération répondant à leurs besoins vitaux.
- Si votre animal mord ou griffe une personne, vous devez le conduire obligatoirement chez votre vétérinaire pour être sûr qu'il n'a pas transmis la rage à la victime.

Respectez vos concitoyens et apprenez à votre animal à vivre en société.

URBANISME TRAVAUX

>> ENROBÉS BOULEVARD PAUL ÉMILE VICTOR

Nous avons annoncé que les enrobés du Boulevard Paul Émile Victor seraient réalisés en novembre. Suite aux perturbations de l'approvisionnement en fuel, l'entreprise a pris du retard sur la programmation de ses travaux. La météo hivernale, peu favorable à la pose d'enrobés et le trafic lié aux terrassements du lotissement de la Niolerie, nous ont incité à reporter ces travaux au printemps 2011.



>> LE HANGAR COMMUNAL

Pour abriter le matériel des services techniques, qui était éparpillé sur plusieurs sites en location, la commune a décidé la réalisation d'un Hangar de 252 m² venant compléter ses installations situées près du stade Municipal. La construction du bâtiment a été confiée à l'entreprise BIGOT de Louverné et la mise en place du bardage aux employés municipaux.



>> LE LOTISSEMENT DE LA NIOLERIE

L'entreprise EUROVIA a commencé les terrassements du nouveau lotissement communal fin novembre ; la viabilisation des parcelles devrait être achevée au printemps 2011. Actuellement il y a une forte demande et près de 80 personnes ont manifesté leur intérêt pour les 45 parcelles qui seront mises en vente. Même si un certain nombre ne confirmeront pas leur intention, nous sommes quasi certains de pouvoir commercialiser facilement ce lotissement.

Les acquéreurs potentiels mettent en exergue l'attractivité de la commune : sa situation privilégiée aux portes de Laval, ses équipements modernes, son cadre de vie, ses taux d'imposition parmi les plus faibles de l'agglomération et un lotissement libre de constructeurs qui facilite le choix de son maître d'œuvre et de ses artisans. 12 logements sociaux seront réalisés dans ce lotissement.

>> L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET SON PRIX.

Comme vous le savez le Syndicat d'alimentation en eau potable de Louverné et de sa région recherche de nouvelles ressources pour sécuriser et diversifier son approvisionnement en eau. Actuellement, cet approvisionnement dépend pour un peu moins de 20% du captage de la Noé Germain à Chalons du Maine et plus de 80% de la rivière la Mayenne (station de la boussardière à Saint Jean sur Mayenne). Les études sur le futur captage du Chénot à Changé, qui nous fournira 40% de nos besoins avec une eau souterraine de très bonne qualité, se déroulent selon le calendrier prévu. Les travaux de mise en exploitation du forage et de raccordement sur le réseau de notre syndicat devraient pouvoir commencer en 2012 ; leur coût prévisionnel est évalué à 700 000€.

Nous devons par ailleurs, suite à l'interdiction prochaine de l'utilisation du calcaire marin pour neutraliser et reminéraliser l'eau, réaliser des travaux sur le captage de la Noé Germain pour l'adapter à un nouveau mode de traitement à base de cal-

caire terrestre. Ce changement de process nécessite l'agrandissement du bâtiment et des filtres à neutralité qu'il abrite ; le coût de ces travaux, qui pourraient être programmés dès 2011, sera de l'ordre de 100 000€.

Aujourd'hui, malgré ce programme d'investissement ambitieux et grâce à des économies sur nos charges, conjuguées à une amélioration du rendement de notre réseau (recherche et colmatage des fuites), nous avons pu limiter l'augmentation des tarifs de la part communale à 1%. Le comité syndical a voulu limiter cette évolution à un niveau inférieur à celui de l'inflation pour tempérer l'augmentation des charges d'assainissement que subissent par ailleurs les quatre communes membres du syndicat. Cette décision concertée permettra de limiter l'évolution de la facture d'eau et assainissement d'un consommateur moyen à un niveau très proche de celui de l'inflation.

Le président du syndicat intercommunal
ALAIN BOISBOUVIER

LOUVERNÉ

EN BREF



>> ARGENT DE POCHE, ÇA FONCTIONNE. . .



En tout, 12 jeunes ont aidé à la réalisation de deux cheminements piétonniers (chemin du lavoir vers la zone commerciale et l'autre rue Alain FOURNIER vers la zone du pont MARTIN) ; répartis en deux équipes de 6, ils ont été encadrés par les agents de nos services techniques. D'autres travaux ont occupé leur semaine : ils ont également procédé au nettoyage du mobilier urbain aux Pléiades, au désherbage et à la plantation de bisanuelles place de l'Église et des Anciens Combattants.

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie pour les prochaines vacances scolaires de février si vous avez entre 16 et 19 ans. La rémunération est de 15€ par demi-journée de travail.



>> LES 5 ANS DE DOMYTIS

Le Maire, Alain Boisbouvier, a participé avec les résidents, le personnel, et de nombreux autres invités, à la soirée anniversaire de la résidence seniors Domytis qui est installée depuis déjà cinq années dans notre commune. Lors de son intervention, il a évoqué les actions de la municipalité pour accompagner le vieillissement de la population, notamment l'aide de la commune au portage des repas, le projet de maison de santé pluridisciplinaire, les salles pour le club de la bonne entente, etc. Un pot de l'amitié a clôturé cette sympathique manifestation très appréciée par les résidents et les autres participants.



>> DÉFIBRILLATEURS

Annoncés lors du Conseil Municipal du 29 avril 2010, les deux premiers défibrillateurs cardiaques ont été installés le mardi 9 Novembre 2010, l'un dans le couloir de la salle de convivialité, derrière les tribunes du stade, et l'autre dans la salle Pierre de Coubertin. La dépense de 3 400€ a été subventionnée à hauteur de 50% grâce à un partenariat avec le Crédit Mutuel.

Trois conseils ont été donnés aux responsables d'associations, aux trois éducateurs sportifs, aux responsables de l'accueil « La Planète Couleur » : **appeler les secours, masser immédiatement et défibriller en suivant les conseils de l'appareil.**

>> MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le samedi 20 novembre, une cérémonie a été organisée pour les louvernénéens médaillés du travail. Ce fut l'occasion de les féliciter pour ces années de travail et un moment convivial d'échanges.

Argent : Fabrice Besnier et Annick Chéreau, employés chez Saica Pack ; Nathalie Juliot et Philippe Massé, employés chez Mann Hummel et Béatrice Bouvet, employée chez Lactalis.

Vermeil : Dominique Gauthier et Christian Godard, employés chez Gévelot Extrusion ; Julien Turbet, employé chez Mann Hummel ; Josiane Lemaire, employée chez Lactalis et Guy Toquet, employé au Crédit Agricole.

Or : Annick Bruneau, employée chez Energy automotive et Pierre Joye, employé à Radio France.





>> LES MERCREDIS LOISIRS

Les enfants fréquentant les mercredis loisirs se sont très vite adaptés à leurs nouveaux locaux avec la mise à disposition de 4 salles permettant à chaque tranche d'âge d'évoluer dans la journée à son rythme et de participer à des projets d'animation. Ainsi, toute l'année, nous voyagerons à travers les époques.

En septembre, Planète Couleur a vécu au temps du Farwest avec initiation aux danses de cow-boys, protection de la diligence assurée par les petits shérifs et rencontre avec Lucky Luke et Rantanplan pour les grands, avec la fabrication d'un saloon grandeur nature. Novembre, découverte des personnages de dessins animés depuis les années 80 avec notamment les Bisounours et le livre de la jungle pour les plus grands.

Enfin, participation des 7-13 ans à la « semaine bleue » (semaine de solidarité) des personnes âgées avec déplacement à Domitys où ils ont préparé le goûter avec les résidents, encadrés du chef cuisinier de la résidence. Les petits, eux, sont allés le 1^{er} décembre, fabriquer des décorations de Noël et préparer le sapin de Domitys.

Toute l'équipe d'animation vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

>> COMMUNICATION

En complément du Petit Louvernéen, que vous retrouvez dans vos boîtes aux lettres à trois reprises chaque année : Noël, courant mai et courant octobre, vous pouvez désormais consulter :

Le site internet

www.louverne.mairie53.fr

Près de 1 100 visiteurs depuis la mise en ligne mi octobre 2010 ! Vous pouvez y retrouver une multitude d'informations concernant les services municipaux, la vie communale, la culture, les loisirs et la vie associative...

Le panneau d'information lumineux

Installé courant novembre au rond-point, face à la mairie. Y défilent des informations générales, évènementielles...



>> ASSOCIATIONS, ELLES FONT BOUGER LOUVERNÉ..

Dimanche 5 décembre, effervescence au sein des associations louvernénennes avec la Mobilisation pour le Téléthon



Le TEAM VTT, en partenariat avec la mairie, a poursuivi son action en faveur du Téléthon en proposant des circuits de randonnées pédestres ou cyclistes. 114 personnes ont pu participer avec ravitaillement offert à l'arrivée.

Cette année, 816€ ont été récoltés en faveur du Téléthon avec remise d'un chèque de 180€ par les organisateurs du marché de Noël.



Organisation du premier marché de Noël communal



C'est avec une météo assez favorable, un public nombreux que nous avons pu voir arriver le père Noël en parachute lors du tout premier marché de Noël communal. Auparavant organisé par l'école Ste Marie, il est désormais piloté par le Comité d'Animation et quelques associations louvernénennes. Avec la participa-

tion d'exposants extérieurs ou locaux, les visiteurs ont pu découvrir des créations de bijoux, décorations, tableaux, produits du terroir ou paniers garnis...

Dégustation de vin chaud, crêpes, soupe à l'oignon, marrons grillés... Animation basket, contes de Noël pour les enfants.

>> FLEURISSEMENT À LOUVERNÉ

C'est le 22 octobre que les lauréats du concours communal du fleurissement ont été récompensés d'un bon d'achat au Potager Fleuri et d'une plante.

Levant sud + la Gare :

- Mme & M Laurent DEVAUX - 11 rue de Berlin

Levant nord + les Horizons :

- Mme & M Michel PAUCHARD - 11, impasse Bellevue
- Mme & M Cédric ALEXANDRE - 2, impasse du Point de Vue

Niaffles - La Ricoulière - La campagne :

- Mme & M Michel RALU - 27, rue des Carriers
- Mme & M Daniel BRILHAUT - 7, rue des Tisserands

Lotissement du Chêne - rue Auguste Renoir

Lotissement des Fontaines :

- Mme & M Edouard FOUCHER - 2, allée des Acacias
- Mme & M Hubert LENAIN - 10, rue des Tilleuls



Lotissement des Mottes - rue des Rosiers - rue du Maine rue de Provence :

- M Alain REZE - 12, rue du Maine

Lotissement Alfred Jarry :

- Mme & M Bernard LAMBERT - 2, rue Anatole France
- Mme & M Serge BOISSEAU - 13, rue Alexandre Dumas

Centre Bourg - les Iris - rue Pasteur - rue de la Gare :

- Mme & M Bernard LESAGE - 13, rue Pasteur
- Mme & M Alain BAILLY - 3, rue des Iris



>> ÉTAT CIVIL

>> MARIAGES

09/01/2010	POGUENNEC Daniel et ALLARD Véronique
05/06/2010	JOUAN Arnaud et DEVILLONI Cécile
12/06/2010	BIHOREAU Damien Auguste et QUÉRÉ Aurélie
19/06/2010	LÉCLUSE Gilles et SOCHON Isabelle
26/06/2010	REBUFFÉ Thomas et OUKALTOUM Imane
26/06/2010	GILLOT Yannick et BLANCHET Nathalie Corinne
03/07/2010	MELOCCO Laurent et BREAL Nadine
03/07/2010	LEROYER Denis et RECOULES Blandine
17/07/2010	BAUDRE Emmanuel et POTTIER Maeva
07/08/2010	POIROUX Jérôme et FOULONNEAU Gwenaëlle
14/08/2010	ANGOT François et PERVIS Adeline
18/09/2010	BODINIER Grégory et FOUILLET Séverine
13/10/2010	CREUSOT Stéphane et CHANSAC Séverine

>> DÉCÈS

06/01/2010	Sylvie BARROCHE (épouse RENARD)
09/01/2010	Jean PALMIER (époux CHENEVIÈRE)
15/01/2010	Daniel POMMIER (époux MARTINEAU)
27/01/2010	Michel DUCHESNE (époux BARRANGER)
08/03/2010	Janine LHOMER (épouse COTTREAU)
03/04/2010	Augustine BODINIER (épouse BENOIST)
09/04/2010	Roger LORINQUER
10/04/2010	Odile JUBIER (épouse ORTIZ)
23/05/2010	Paul DIEMERT (époux MARTIN)
23/05/2010	Marie-Thérèse LEGRAND (épouse HALOUSE)
21/06/2010	Madeleine PAYS (épouse JACQUINET)
24/06/2010	Émile LEROY (époux LANDAIS)
22/07/2010	Renée HOUDAYER (épouse PÉCHARD)
09/08/2010	Monique Marie Jeanne GIGAN (épouse DELAIS)
21/08/2010	Serge BOISSEAU (époux LE COZ)
24/08/2010	Denise TABURET (épouse PIERRE)
18/09/2010	Marie BUTIER (épouse RACINE)
23/09/2010	Henri DUCHENE (époux POUTEAU)
30/09/2010	Claude AUBRY
06/10/2010	Jean DENAIS (époux ROUYER)
24/10/2010	Véronique EGÉA (épouse BIDAN)
27/10/2010	Roger GARNIER (époux LENAIN)
14/11/2010	Josiane MALAQUIN (épouse NAVREZ)
05/12/2010	Marie-Louise NOYET (épouse LAURIER)



>> NAISSANCES

10/01/2010	Kenzo LEGEAY
19/01/2010	Anne-Lise CREUSOT
25/01/2010	Mila DUVAL
27/01/2010	Louane AUPETIT
13/02/2010	Léa BLANCHET
16/02/2010	Lina OHAMMOU
20/02/2010	Jules POILPRÉ
24/02/2010	Mélodie KIMENAU
08/03/2010	Mathis TÉREAU
08/03/2010	Ambre TÉREAU
25/03/2010	Léna BASLÉ
26/03/2010	Lubin ROTTIERS--TABUTEAU
28/03/2010	Chloé LAMBERT
02/04/2010	Élisa GAUFFRE
08/04/2010	Margot LE BOYER
13/04/2010	Agathe MERIC--ALIX
20/04/2010	Anaëlle TANGUY
25/04/2010	Andréas GILOT
19/05/2010	Maëlys BAZIN
29/05/2010	Martin GENEST
28/06/2010	Nora FAKHAR
30/06/2010	Yuri COZIAN
11/07/2010	Timéo DENIAU
16/07/2010	Émeline CERISIER
27/07/2010	Léandre CHORIN
31/07/2010	Illan PETTIOT
02/08/2010	Hugo VETTER
17/08/2010	Nessa PENLOUP
04/09/2010	Axel MÉRESSE
12/09/2010	Alicia BICHOT
15/09/2010	Gabin LOTTIN
21/09/2010	Macéo LELIÈVRE
21/09/2010	Léane MELLIER
24/09/2010	Clémence KICI
27/09/2010	Amaury GENDRY
09/10/2010	Mathéo GARNIER
23/10/2010	Maxime BEAUVALLET
25/10/2010	Aynoha SEVIN
02/11/2010	Ewen LETERTRE
16/11/2010	Naomie GESBERT
25/11/2010	Lucas ORIÈDE
01/12/2010	Lola FÉVRIER
05/12/2010	Amyeric GARNIER



>> MAIRIE

Horaires :

lundi après-midi de 14h à 18h
Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Samedi matin de 9h à 12h

>> PERMANENCES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS :

2, rue Abbé Angot - 53950 Louverné
Tél. 02 43 01 10 08 - Fax : 02 43 37 83 50
e-mail : accueil.mairie@louverne.fr
www.louverne.mairie53.fr
Élu d'astreinte : 06 76 34 73 42

>> PERMANENCE ASSISTANTS SOCIAUX :

Mme BERTIER et M. CLAVEAU
Le vendredi matin de 10h30 à 12h
NOTA : Les ressortissants du hameau de Niaflès devront s'adresser au Centre Social des pommeraiès.
Tél. 02 43 37 37 34 et demander M. CLAVEAU.

>> SERVICES PUBLICS

>> **Pompier Laval :** 18
>> **SAMU Laval :** le 15 ou 02 43 66 11 11
>> **Gendarmerie Argentré :** le 17 ou 02 43 37 30 04
>> **La Poste Louverné :** 02 43 01 12 30
9, rue Auguste Renoir
Heures d'ouverture
Lundi au mercredi : 13h45-17h30
Jeudi au vendredi : 9h-12h / 13h45-17h30
Samedi : 9h-12h.

>> SERVICES MÉDICAUX

>> **Médecins**
Dr BOURIAUD - 4, place st-Martin
Tél. 02 43 01 16 94
Dr BINEAU - 4, place st-Martin
Tél. 02 43 37 67 66

>> **Pédicure - Podologue**
Mme FIDEL-BORDIGONI - 22, rue Nationale
Tél. 02 43 01 69 28 - Port. 06 75 21 98 93

>> **Ostéopathe D.O.**
Mlle Gwenaëlle FOULONNEAU - 22, rue Nationale
Tél. 02 43 90 30 27 - Port. 06 83 70 24 79

>> **Pharmacie «les Alizés»**
M. LIREUX - 1, Place St-Martin
Tél. 02 43 01 10 67

>> **Infirmières**
Mmes DANIEL et DELOUVE - 32, rue Nationale
Port. 06 59 62 21 30
Permanence : Mardi et vendredi matin de 8h à 9h

>> **Orthophonistes**
Mmes PRÉAUX et DECIZE - 44 bis, rue Nationale
Tél. 02 43 64 21 11

>> **Chirurgiens-Dentistes**
Mmes GILLLOT & BOUTEILLER,
M. LE MEILLOUR, M. TRUCCO JUAN
Place St-Martin - Tél. 02 43 01 16 76

>> **Masseur-Kinésithérapeute**
M. MORVAN, M. COUPÉ et Mme GUÉROT
2C, rue du Maine
Tél. 02 43 69 06 25

>> **Psychologue Clinicienne**
Mme Sidoine GUESNE - 22, rue Nationale
Port. 06 79 42 52 27

>> AUTRES SERVICES

>> **Restaurant Scolaire**
rue du Stade - Responsable : M. ÉRAULT
Tél. 02 43 01 13 71

>> **École de Musique Municipale**
Renseignements et inscriptions auprès du directeur F. SERVEAU - Port. 06 74 95 80 37

>> **Bibliothèque Municipale**
Tél. 02 43 26 38 08
Horaires d'ouverture :
Lundi 16h-18h - Mercredi 10h-12h30 / 13h30-18h30
Vendredi 16h-18h30 - Samedi 10h-12h30

>> **« La Planète Couleur »**
rue Paul Gauguin
• **Multi-accueil communal Le Monde des P'tits Bouts**
Tél. 02 43 01 19 16
e-mail : multiaccueil-louverne@orange.fr
• **Accueil de loisirs**
Tél. 02 43 01 27 82
e-mail : alsh@orange.fr
• **RAM (Relais Assistantes Maternelles)**
Tél. 02 43 01 27 87
e-mail : louverne.ram@orange.fr

>> Déchetterie

Jours et Horaires d'ouverture habituels
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mercredi, Jeudi et Samedi : 9h-12h et 13h30-18h
Collecte des déchets ménagers
- 2 collectes/semaine, lundi et jeudi
- jours fériés, collecte supprimée

>> ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

>> **Groupe Scolaire "Jean De La Fontaine"**
• **École Primaire** - 11, rue Auguste Renoir
Directrice : Mme JAN - Tél. 02 43 01 11 17
• **École Maternelle** - 15, rue Auguste Renoir
Directrice : Mme MICHEL - Tél. 02 43 37 63 54

>> **École Sainte-Marie**
• **École Primaire et Maternelle** - rue du Stade
Directrice : Mme LANDRY
Tél. 09 64 25 51 15 ou 06 32 89 76 14

>> ASSOCIATIONS CULTURELLES

>> **Les Amis De La Bibliothèque**
Christiane RIVIÈRE - 5, impasse de Dublin
Tél. 02 43 37 81 07 - Port. 06 03 36 12 82

>> **Arc-En-Ciel "Batterie Fanfare"**
Jérémy BEUCHER - La Pichonnière
Tél. 06 87 98 37 84

>> **Così Cantano Tutti**
Laurence ESCOPIER - 30 bis, rue des Pins
02 43 01 38 34

>> **Musica Fidelio**
Xavier ROGUE - 18, rue des prés - 53960 Bonchamp
02 43 90 39 26

>> ASSOCIATIONS SPORTIVES

>> **Louverné Sports Football - Volley Loisir**
Jean-Luc GUILMET - 22, rue Claude Monet
Tél. 02 43 37 67 84

>> **Arc-En-Ciel "Sport Loisirs"**
Thierry SABIN - les Épis - 53960 Bonchamp
Tél. 02 43 90 30 15

>> **Arc-En-Ciel "GRS"**
Nathalie MÉZIÈRES - la Bordelière - 53960 Bonchamp
Tél. 02 43 90 93 31

>> **Basket Club**
Jerôme DÉSSERT - 8, rue René Descartes
Tél. 06 15 70 51 80

>> **Tennis De Table**
Bernard TRAVERS - 13, rue Pierre Bourré
Tél. 02 43 37 60 51

>> **Tennis Club**
Damien LERAY - 11, rue de la Fontaine - Laval
Tél. 02 43 53 34 94

>> GESL

Gérard BRION - 24, rue J.F. Millet
Tél. 02 43 01 19 13

>> **Cyclo-Club Tourisme Louvernéen**
René LELIÈVRE - 14, rue du Douanier Rousseau
Tél. 02 43 37 67 83

>> **Team VTT Louverné**
Nicolas POTTIER - 7, impasse M. Utrillo
Tél. 02 43 26 38 72

>> **École Long Ho**
Pascal DUBOIS - 21, bd Paul-Émile Victor
Tél. 02 43 66 83 49

>> **Moto Club Louvernéen**
Pascal CHEVALIER - 10, rue de la Pérouse
Tél. 02 43 01 12 21 - Port. 06 17 28 94 76

>> **A.C.R.E.L.**
(Amis du Cheval et Randonneurs Équestres louvernéens)
Le lin bleu - Tél. 02 43 01 16 05 ou 02 43 37 60 99

>> AUTRES ASSOCIATIONS

>> **Scrapcopines 53**
Patricia BEDOUAIN - 17, rue du Commandant Charcot
Tél. 02 43 37 72 84

>> **Comité d'Animation**
Lionel LELIÈVRE (président) - 21, av. J. Cartier
Tél. 02 43 37 68 83

>> **Comité De Jumelage Louverné/La Chapelle-Anth./ Gundelfingen**
Jocelyne DUVAL - 25, rue du Douanier Rousseau
Tél. 02 43 37 67 85

>> **Club De La Bonne Entente**
Jean-Pierre THIBAUT (président)
42, rue des Fauvettes 53210 Argentré
Tél. 02 43 37 33 54

>> **Familles Rurales**
Marinette CHAPLET - 21, rue Nationale
Tél. 02 43 37 61 19

>> **Aide À Domicile En Milieu Rural**
Josette MAHOÛÉ - Changé - Port. 06 42 16 61 33
Secrétariat : Tél. 02 43 58 02 91
1, place Paul-Martin - 2^{ème} étage - Bât. Bibliothèque

>> **Amicale Des Écoles Publiques**
Patrick BREUX - 5, rue de Beauregard
Tél. 02 43 37 69 90
• **section Gym Tonic :**
Stéphanie JAUME - Tél. 02 43 02 66 46
Françoise LEFEUVRE - Tél. 02 43 37 64 14

>> **Écoles Privées**
- **APEL** - Céline RUBILLARD
38, rue Pasteur - Tél. 02 43 37 60 96
- **O.G.E.C.** - Séverine BLANCHOUIN
2, place Paul-Émile Victor - Tél. 02 43 37 58 28

>> **Espace Jeunes Louverné**
Guillaume COUANON - 38, rue Claude Monet
Tél. 06 73 05 08 74

>> **CUMA**
Jean-François LENAIN
les Manourières - Tél. 02 43 01 14 74

>> **A.F.N.**
Norbert HERCENT - 9, rue du Maine
Tél. 02 43 01 12 04

>> **Correspondants de Presse**
• **Quest France**
Josiane DORGÈRE - Tél. 02 43 37 33 17
e-mail : André.Dorgère@wanadoo.fr
• **Le Courrier de la Mayenne**
Viviane NAIL - Port. 06 09 33 08 77
e-mail : viviane.nail@orange.fr